



REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

AM_2016_34

**Arrêté municipal portant fermeture exceptionnelle
du cimetière dans le cadre d'exhumations**

Le Maire de Mignovillard,

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** l'arrêté portant règlement intérieur du cimetière ;
- Vu** la demande présentée par M. Michel DUSSOUILLEZ en date du 18 août 2016 ;

Considérant qu'il est nécessaire de fermer exceptionnellement le cimetière au public afin de procéder à l'opération de réduction et réunion de corps à l'emplacement 3 - 118 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le cimetière communal de Mignovillard est exceptionnellement fermé le jeudi 18 août sur une plage horaire pouvant aller de 13h et 18h en raison de travaux de réduction et réunion de corps à l'emplacement 3 - 118.

Article 2 : L'entreprise Gauthier, sise 9 rue Saint-Germain à Mièges, est chargée des travaux et est habilitée à cet effet à intervenir au cimetière communal aux dates et heures précitées, sous réserve de respecter son obligation légale et réglementaire.

Article 3 : M. le Maire de Mignovillard est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à l'entreprise Gauthier et à la gendarmerie.

Mignovillard, le 18 août 2016

Le Maire,

Florent SERRETTE

